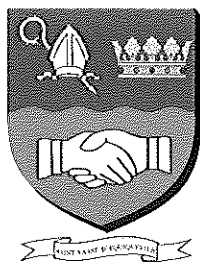


MAIRIE-DE-SAINT-VAAST-D'ÉQUIQUEVILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
N°2020/7

15 Membres du Conseil Municipal	
En exercice	15
Présents	11
Votants	13

L'an deux mil dix-vingt, le 31 Janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie de SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE, sous la présidence de Monsieur Daniel CHAUVET.

Date de Convocation
22/01/2020

Présents :

MM et MMES CHAUVET Daniel, SEVESTRE Francis, LEVISTRE Odile, LANCHON Jean-Claude, BOCQUILLON Jérôme, COSTA Sylvia, DARRAS Hélène, GENET Elodie, HEBERT Francis, LECLERC Sylvie, MICHEL Nadège.

Absents excusés :

M. HOUDRY Benjamin a donné pouvoir à M. CHAUVET Daniel,
Mme KERKHOF Adriana a donné pouvoir à Mme LECLERC Sylvie,
M. LEBON Patrick,
M. LEJEUNE Olivier.

80 ----- 03

Projet d'implantation du parc éolien sur la commune de SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE par la Société NORDEX

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »). Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société NORDEX France va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société NORDEX France a donc demandé à la commune de lui louer le(s)dit(s) terrain(s) et de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que la société NORDEX France devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet.

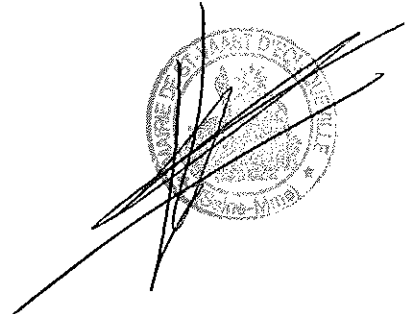
Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ainsi que les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et le document d'information précontractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention et 12 voix pour :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société NORDEX France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et le document d'information précontractuel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et le document d'information précontractuel.

Délibération transmise en Sous-Préfecture
Et ayant fait l'objet des formalités légales

Certifiée exécutoire le 3 Février 2020
Le Maire, D. CHAUVET



Extrait certifié conforme
Au registre des délibérations

Le Maire
D. CHAUVET

